

Association Syndicale Autorisée du Lotissement de L'Aubarède
ASA de l'Aubarède
150 Avenue Lamartine Maison des Associations
06250 Mougins
E-mail : asadelaubarede@orange.fr

Pouvoir en application des statuts

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Donne par le présent TOUT POUVOIR à M. ou Mme

Demeurant :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire des propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de l'Aubarède convoquée pour le

29 JUIN 2026 A 18H Salle Courteline
156 Boulevard Courteline 06250 MOUGINS

en cas de quorum insuffisant, une deuxième réunion se tiendra Une demie heure après avec le même ordre du jour, sans condition de quorum ,avec la faculté de subdéléguer, exercer tous les droits que je tiens de la loi, du cahier des charges du Lotissement, des statuts de l'Association et prendre part à mon nom à toute délibération ,discussion, vote, faire toute protestation ,opposition ou réserve, accepter toute fonction et tout mandat ,signer toute feuille de présence et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à ladite assemblée

Conformément à l'ordonnance de 2004 : "Les membres de l'Association syndicale appelés à participer aux assemblées peuvent s'y faire représenter:

PAR TOUTE PERSONNE DE LEUR CHOIX
CHAQUE REPRESENTANT PEUT SE MUNIR DE 15 POUVOIRS.

Le Pouvoir doit être déposé pour régularité vérifiée par le Président.

L'assemblée délibère valablement quand le total des voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres

si cette condition n'est pas remplie ,conformément aux statuts ,une deuxième réunion se tiendra 1/2 heure après avec le même ordre du jour sans condition de quorum.

Fait à le.....

SIGNATURE (1)

(1) Faire précéder votre signature de la mention MANUSCRITE « BON POUR POUVOIR » sans rature ni surcharge sous peine de nullité